

Structuration du PNOD en 5 axes, déclinés en 23 fiches actions opérationnelles

axes	fiches actions
axe 1 : Accroître les opportunités de découverte des métiers	1.1 Mobiliser les professionnels (branches, interprofessions, association de promotion) pour la découverte et la promotion des métiers du vivant auprès des collégiens et lycéens (en particulier en proposant des opportunités de stages)
	1.2 Mobiliser les acteurs de l'emploi pour la découverte des métiers du vivant
	1.3 Mobiliser d'anciens élèves récemment entrés dans un emploi (alumni) comme ambassadeurs
	1.4 Développer des parcours de découverte destinés aux élèves des écoles élémentaires
	1.5 Mobiliser les établissements d'enseignement agricole (notamment les exploitations agricoles) pour être supports de découverte des métiers du vivant pour les collégiens et lycéens et de découverte de l'agriculture pour les élèves d'école élémentaire
axe 2 : Permettre l'orientation vers l'enseignement agricole et les métiers auxquels il prépare	2.1 Renforcer les leviers de promotion des métiers et des formations <i>via</i> une explicitation des rôles de l'État et des Régions
	2.2 Assurer la présence des formations et établissements d'enseignement agricole auprès des partenaires de l'orientation
	2.3 Faire connaître l'enseignement agricole et les métiers auxquels il prépare aux parents d'élèves, en se fondant sur des arguments rassurants et en mobilisant leurs réseaux
	2.4 Investir davantage les séquences dédiées et les temps propices à l'orientation des jeunes et des étudiants, dans leur parcours scolaire
	2.5 Proposer une offre immersive de découverte de l'enseignement agricole pour les collégiens et lycéens de l'éducation nationale
	2.6 Utiliser les possibilités de paramétrage des outils d'orientation et d'affectation (AFFELNET et PARCOURSUP) pour faire apparaître de façon lisible les caractéristiques des formations proposées par les établissements d'enseignement agricole (au-delà du seul nom des diplômes), selon les mêmes modalités pour l'ensemble des acteurs
	2.7 Proposer, valoriser et développer des parcours de formation agiles et ouverts, offrant à des publics diversifiés des possibilités d'entrée, de réorientation et de poursuite d'études dans l'enseignement agricole, en lien avec les autres dispositifs de formation initiale et continue

axes	fiches actions
axe 3 : Développer la promotion, de l'enseignement agricole, des formations, des établissements dans une logique de réseau collectif	3.1 Construire une stratégie commune pour développer l'image et la visibilité nationale de l'enseignement agricole
	3.2 S'appuyer sur les actions de promotion portées par des établissements de l'enseignement agricole et leur apporter un accompagnement
	3.3 Mettre à disposition des établissements des outils opérationnels et des moyens de promotion de l'enseignement agricole et de ses formations, via un réseau de communicants
axe 4 : Améliorer la lisibilité de l'offre de formation et des singularités de l'enseignement agricole	4.1 Développer la qualité et la lisibilité de l'offre nationale de formation
	4.2 Développer la qualité et la lisibilité des cartes régionales de formation
	4.3 Développer la qualité et lisibilité d'une offre de formation « de niche », à l'échelle nationale ou locale
	4.4 Améliorer la reconnaissance et la lisibilité de l'environnement éducatif singulier de l'enseignement agricole
	4.5 Améliorer la reconnaissance et la lisibilité des produits et services offerts par l'enseignement agricole (hors action pédagogique et éducative)
axe 5 : Ressources et outils, suivi et évaluation	5.1 Capitaliser les productions de tous les partenaires permettant la découverte des métiers, l'orientation ou la promotion de l'offre de formation et mieux les articuler
	5.2 Fonder l'information sur des données fiables et partagées, en développant en particulier l'interopérabilité entre outils nationaux opérés par l'État
	5.3 Mettre en place un dispositif national de suivi et d'évaluation de la politique d'attractivité pour en mesurer l'efficacité